



Paris, le 17 avril 2013

COMMUNIQUÉ

La Fédération des Villes Moyennes interpelle le gouvernement et les parlementaires sur la réforme de l'enseignement supérieur et la recherche

Alors que les Parlementaires vont débattre du projet de loi sur l'Enseignement supérieur, la Fédération des Villes Moyennes (FVM) a rappelé, lors des Rendez-vous de l'intelligence locale qui se sont tenus aujourd'hui, que la réussite de cette réforme tiendra à sa capacité à conjuguer démocratisation et territorialisation au bénéfice des étudiants, des entreprises et de l'économie.

En période de crise, les Villes Moyennes démontrent qu'une offre éducative de proximité constitue un levier concret d'innovation et de valeur ajoutée.

Quand la proximité se conjugue avec l'excellence

Les Villes Moyennes et leurs groupements sont le siège de 264 sites d'enseignement supérieur, dont 19 universités de plein exercice ou assimilées et 126 antennes. Elles accueillent 20% des étudiants post-bac toutes catégories confondues. Dans le contexte actuel, leurs sites de proximité fondés sur des activités à forte valeur ajoutée, constituent la clé du développement économique. Ainsi, les élus des villes moyennes concentrent leurs efforts sur 2 priorités :

- garantir l'accessibilité de l'enseignement supérieur à un nombre croissant d'élèves (elles accueillent 30% d'élèves boursiers),
- développer les synergies avec les acteurs économiques présents sur leur territoire en soutenant les activités de recherche développement et le transfert de technologies.

« Parce qu'elles conjuguent au quotidien l'exigence de démocratisation de l'enseignement supérieur avec les attentes des acteurs économiques de leur territoire, les Villes Moyennes sont les exemples d'un écosystème éducatif favorisant l'innovation et la compétitivité de notre économie », souligne Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la FVM, en présentant le **Manifeste des villes moyennes**. En effet, le taux de réussite y est 10 à 15 points plus élevé qu'à l'échelle nationale et 90% des jeunes diplômés décrochent un emploi dans les deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Les enjeux de la réforme : démocratisation et territorialisation de l'ESR

A la lecture du projet de loi, les Villes Moyennes et leurs communautés craignent pourtant une polarisation croissante de la formation supérieure avec une centralisation exacerbée au détriment de l'idéal républicain d'égalité des chances.

« Si la réforme exclut les Villes Moyennes, si elle oublie 20% des étudiants français, si elle n'intègre pas une exigence de gouvernance partagée entre les différents acteurs, alors elle sera un échec », s'inquiète Christian Pierret. « C'est pourquoi nous avons souhaité porter une série de propositions concrètes sur trois axes prioritaires : redéfinir la gouvernance, garantir l'accessibilité, promouvoir l'innovation et le transfert de technologie. »

1. Une gouvernance renouvelée : affirmer le rôle des collectivités locales

- Les collectivités locales qui financent doivent participer à la gouvernance et à la définition de la stratégie universitaire.
- Les collectivités locales doivent être associées de droit à tous les schémas stratégiques ou opérationnels en lien avec l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche.

2. Encourager la démocratisation : accroître l'accessibilité

- **Conforter les formations post-bac dans les sites de proximité** et, en particulier, les implantations universitaires, pour atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômés du supérieur.
- **Demander à la Cour des Comptes de réaliser un audit sur les coûts** réels complets et sur l'efficacité des formations universitaires « délocalisées ».
- **Rendre obligatoire l'adhésion au dispositif Admission post-bac (APB)** pour les établissements ne relevant pas du ministère de l'ESR, selon un modèle de saisie unique incluant l'obligation d'indiquer la ville où les formations sont dispensées.

3. Promouvoir l'innovation par la recherche et le transfert technologique

- **Promouvoir l'implantation de filières complètes, générales et technologiques**, dans les villes moyennes en favorisant les filières d'excellence adaptées aux caractéristiques et à l'histoire économique du territoire.
- **Encourager les organismes de recherche publics à construire des relations directes avec les acteurs du monde socio-économique**, en particulier avec les PME et ETI.

Contact médias : Echos de villes : Sophie Prévost – tél. : 01 42 21 12 18

Plus d'informations sur : <http://www.enseignement-sup-villes-moyennes.fr/>

La FVM

Association présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, la Fédération des Villes Moyennes (FVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités qui intègrent une ville moyenne.

La FVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles urbains d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux, qui sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, la FVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FVM compte aujourd'hui 200 adhérents.

FVM

94 rue de Sèvres
75007 Paris – France

Contacts

Sophie Dortes, chargée d'études
Nicole Gibourdel, déléguée générale

T +33 1 45 44 99 61-Fax +33 1 45 44 24 50

fvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr